

RÉPERCUSSIONS DU COVID-19 SUR LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, LA SYLVICULTURE ET LA PÊCHE

ÉVALUATION DU COPA ET DE LA COGEGA

1 - 7 avril 2020

Veillez prendre note que ce document constitue une mise à jour de l'évaluation effectuée par le Copa et la Cogeca COV(20)2195 (rev.1) publiée le 3 avril. Nous invitons les membres du Copa et de la Cogeca à se rendre régulièrement dans la section COV sur Agri-Info. L'analyse ci-dessous reflète l'évolution de la situation au sein de la chaîne agro-alimentaire. Ce document est une compilation non-exhaustive des contributions des organisations nationales (UE-28) membres du Copa et de la Cogeca.

Introduction

L'épidémie et la propagation du Covid-19 ainsi que les mesures déployées par les gouvernements pour contenir la maladie ont mené à la disparition soudaine de nombreux débouchés pour les produits agro-alimentaires. Cela a eu de graves conséquences sur les fournisseurs de ces services, dans l'ensemble du secteur agricole.

Dans le même temps, le secteur est confronté à des circonstances sans précédent causées par des facteurs externes à l'agriculture. De plus en plus de secteurs agricoles montrent des signes évidents de perturbations du marché. Sur base de ces informations, le Copa et la Cogeca ont envoyé plusieurs lettres à la Commission européenne en demandant la mise en œuvre de mesures spécifiques. Nous sommes déçus qu'à ce stade aucune décision n'ait été prise pour soutenir le secteur agricole. En ces temps difficiles pour tous, les agriculteurs européens et leurs coopératives ont travaillé, conjointement avec leurs partenaires de la chaîne agro-alimentaire, pour maintenir un approvisionnement stable en denrées alimentaires sûres, abordables et de grande qualité pour des millions de citoyens européens tout au long de cette épidémie de Covid-19. Nous nous engageons à poursuivre sur cette voie. Il s'agit là de garantir la sécurité alimentaire en pratique.

Bien que nous reconnaissons les efforts consentis par la Commission européenne et les États membres pour garantir le bon fonctionnement du marché unique, nous souhaitons rappeler que des mesures de marché ciblées sont nécessaires pour le secteur agricole ainsi que des mesures exceptionnelles, qui devraient être financées sans puiser dans le budget de la PAC. Le Copa et la Cogeca espèrent sincèrement que la Commission européenne, avec l'aide des États membres, se penchera sérieusement sur les mesures nécessaires pour préserver ces secteurs européens et ce aussi vite que possible.

• Garantir le bon fonctionnement du marché unique :

Pour le moment, l'approvisionnement en produits agro-alimentaires reste stable. La mise en œuvre des lignes directrices de la Commission concernant la gestion des frontières et la libre circulation des travailleurs a permis d'améliorer quelque peu la situation. Néanmoins, nous réitérons notre appel pour que les institutions européennes continuent de mettre en place les mesures nécessaires pour garantir le bon fonctionnement du marché unique et du marché agricole de l'UE en particulier. Par ailleurs, nous saluons les actions entreprises par les États membres pour améliorer la mobilité des travailleurs saisonniers du secteur agricole ainsi que

des intrants et marchandises agricoles. Cela montre que l'importance de la production alimentaire est reconnue au sein de l'UE.

Nous demandons que tous les travailleurs agricoles soient reconnus comme étant des travailleurs indispensables, afin d'éviter l'imposition de restrictions injustes en matière de déplacement au sein d'un même secteur. En outre, des recommandations supplémentaires sont nécessaires concernant les travailleurs saisonniers non-européens en vue de coordonner les actions des États membres de l'Union. À cet égard, nous nous félicitons des efforts consentis au niveau national pour améliorer la mobilité.

- **Analyse sectorielle :**

Fleurs et plantes ornementales :

Le secteur des plantes ornementales est, sans aucun doute, le secteur agricole le plus touché par cette crise. Il est, en effet, confronté à un effondrement brutal de la demande et de la consommation dans la plupart des États membres ainsi qu'à l'échelle internationale, en raison de la fermeture de la plupart des canaux de vente et des perturbations en matière de distribution. Les premiers chiffres fournis par nos membres montrent que la demande en fleurs et en plantes ornementales a chuté de près de 80 %. Cette crise n'aurait pas pu survenir à un pire moment. Le printemps (de mars à juin) représente, en effet, la période où le secteur génère la plus grande partie de son chiffre d'affaires. La valeur totale du secteur s'élève à 48 milliards d'euros. Malheureusement, sur le court terme aucun autre débouché ne peut constituer une solution efficace de remplacement. Cette situation exceptionnelle requiert, dès lors, la mise en œuvre de mesures de soutien exceptionnelles pour investir dans le maintien des activités et préserver les emplois et la production agricole. Nous demandons l'application de mesures extraordinaires de gestion de crise. De surcroît, la Commission devrait évaluer les mesures reprises ci-dessous, qui n'ont pas encore été adoptées dans la législation actuelle, en vue d'accroître la liquidité des entreprises et de compenser les pertes de revenus.

- Une mesure de compensation des pertes, pour assurer la liquidité et la poursuite des activités agricoles.
- Une mesure pour compenser au moins 80 % des coûts de destruction et de production des invendus.
- Un fonds de promotion spécifique pour répondre aux besoins du secteur des fleurs et plantes ornementales.

Produits laitiers

Le marché laitier est actuellement frappé par un sentiment très négatif, ce qui se traduit par des prix à la baisse, alors que nous sommes en haute saison. Les prix de plusieurs produits laitiers ont connu une forte baisse et les prix du lait écrémé en poudre (LEP), par exemple, ont fortement chuté et s'approchent du niveau d'intervention. Cela suscite déjà une forte pression sur les prix agricoles. Nous demandons une réaction rapide et la mise en place des mesures nécessaires ainsi que l'activation du stockage privé pour tous les produits laitiers (le LEP, tous les types de fromages, le beurre ainsi que pour l'entreposage en congélateur de lait de bufflonne et/ou de caillé), ce qui permettrait de garantir la sécurité alimentaire tout au long de l'année. Il est également important d'évaluer les effets de la fermeture des écoles sur les livraisons de lait et de produits laitiers aux enfants dans les écoles et d'éviter toute restriction inutile liée au droit de la concurrence durant cette situation de force majeure.

Viande bovine

Au vu de la fermeture des services de restauration et traiteurs, les découpes européennes de haute valeur, y compris la viande de veau, ont perdu leur marché et ont connu de fortes diminutions au niveau de la demande. Cela s'est inévitablement traduit par une augmentation des coûts et des effets très négatifs sur les prix. Les découpes de haute valeur représentent actuellement 30 % de la valeur totale de la carcasse, particulièrement celles provenant de troupeaux européens spécialisés. Malgré la situation extrêmement compliquée, des découpes de

viande à bas prix sont encore importées depuis les pays du Mercosur. Nous pensons que ces circonstances exceptionnelles exigent la mise en place de mesures exceptionnelles. Dès lors, nous exhortons la Commission européenne à établir, dès maintenant, une gestion plus ciblée des contingents tarifaires. Il est nécessaire de réévaluer les importations vers l'UE de pièces nobles, sans pénalités. Par ailleurs, il est nécessaire d'évaluer l'activation de mesures de marché (y compris une aide au stockage privé pour certaines découpes de haute valeur et pour la viande de veau, et des mesures exceptionnelles accordées par le règlement OCM).

Ovins et caprins :

Les viandes ovine et caprine ont toujours été consommées pendant les périodes de fête (Pâques). Ce caractère saisonnier fait que la production ne peut être reportée à un autre moment de l'année. La consommation de viande ovine et caprine et de lait de brebis et de chèvre est déjà sévèrement touchée en raison de la fermeture du secteur de la restauration. Les prix chutent alors que normalement à cette période de l'année ils ont tendance à augmenter. Simultanément, des produits importés arrivent sur le marché européen. Le Copa et la Cogeca demandent donc la mise en place immédiate de mesures pour atténuer les difficultés rencontrées par le secteur. Nous exhortons la Commission européenne à se pencher sur la gestion des contingents tarifaires, à évaluer l'activation du stockage privé pour la viande ovine et caprine, et à envisager l'application de mesures exceptionnelles pour couvrir les coûts liés au maintien des animaux sur l'exploitation ainsi qu'à mettre en place un régime de stockage privé pour le fromage de chèvre et de brebis, le caillé et le lait en poudre. Il est également nécessaire de se pencher sur l'assouplissement de certaines mesures de la PAC (taux de productivité et densité de bétail). Enfin, le secteur de la distribution de l'UE devrait être encouragé à promouvoir la viande d'agneau et la viande caprine européennes afin de soutenir le secteur ovin européen dans ces moments difficiles.

Viande porcine, œufs et volaille

La fermeture du secteur de la restauration entraîne la faillite de nombreux producteurs spécialisés tels que les producteurs de viande de cochon de lait, canard, pigeon, caille, lapin, pintade et oie. Par ailleurs, une grande partie du marché des œufs et des ovoproduits a disparu, ce qui a généré un surplus sur le marché de l'UE. Il est très difficile de trouver d'autres débouchés en raison des problèmes de logistique. Le secteur des œufs à couver est également très touché par l'arrêt du fret aérien : les exportations d'œufs à couver et de poussins d'un jour sont compliquées. À ce stade, nous demandons la mise en place des actions suivantes :

- Un petit régime de stockage privé pour les cochons de lait. Nous soutenons également toutes les actions, menées dans certaines régions de l'UE, destinées à limiter la propagation de la peste porcine africaine.
- Nous appelons à la réintroduction des protéines animales transformées pour les non-ruminants, afin de réduire les coûts de production.
- Une gestion plus ciblée des contingents tarifaires est également nécessaire pour les produits de l'aviculture.

Fruits et légumes

La situation du secteur des fruits et légumes est similaire à celle de la semaine dernière. La question de la disponibilité des travailleurs saisonniers pour procéder à la récolte et à la plantation des légumes (salade, chou) suscite toujours des inquiétudes. En outre, de nombreuses incertitudes persistent, ce qui menace le bon fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement et du marché unique de l'UE. Les exportations semblent avoir légèrement diminué par rapport à la semaine dernière. Les prix élevés du fret aérien sont particulièrement problématiques. Le transport de poivrons vers les États-Unis, par exemple, est devenu extrêmement coûteux. Nous avons besoin d'une plus grande capacité de transport aérien à des prix abordables. La priorité devrait, par conséquent, être accordée aux produits périssables. La numérisation doit permettre d'accélérer les procédures douanières aux frontières avec les pays tiers, comme c'est le cas pour les frontières de l'UE.

S'agissant de la demande et des prix, la situation varie fortement en fonction des produits et des régions, mais semble plutôt stable. Les secteurs les plus touchés sont les secteurs des fraises, des asperges, de la rhubarbe, de la pastèque et des pêches hâtives. En revanche, la situation est plutôt positive pour les carottes, les courgettes, les agrumes, les pommes et les poires et l'ail. L'augmentation de la consommation européenne d'ail et la diminution des exportations de la Chine en raison de l'épidémie de Covid-19 renforcent la demande en ail. Les coopératives sont incapables de satisfaire l'ensemble de la demande en raison des rendements plus faibles résultant du manque de main-d'œuvre pour récolter l'ail et de l'augmentation de la demande.

Céréales et oléagineux :

La situation du secteur des céréales et des oléagineux est similaire à celle de la semaine dernière. Les prix du blé, du soja et du colza sont plutôt stables par rapport à la semaine dernière. Toutefois, dans certaines régions, les prix spot ne reflètent pas la tendance à la hausse du marché mondial. Dans certaines régions, la demande en pâtes tout comme en farines, et plus particulièrement en farines biologiques, augmente de manière considérable. L'offre de blé meunier biologique n'est pas suffisante dans certaines régions pour couvrir la demande jusqu'à la prochaine récolte. Certaines meuneries indiquent qu'elles parviennent difficilement à obtenir du matériel d'emballage et qu'elles rencontrent des problèmes liés à la solvabilité de certains acheteurs en Afrique du Nord. La fermeture de certaines grandes brasseries a entraîné une baisse de la demande en orge brassicole. Les grandes brasseries disposent de chaînes d'embouteillage et de soutirage en cannette, mais elles ne sont pas en mesure de gérer les volumes/marchés supplémentaires.

La production européenne de biocarburants a diminué de 30 à 60 % pour l'éthanol et de 70 % pour le biodiésel. Cela a eu de lourdes répercussions sur la disponibilité d'aliments pour animaux non-OGM tels que les drêches de distillerie sèches avec solubles (DDGS) et les tourteaux de colza ainsi que sur la demande en céréales dans certaines régions. Les obligations de mélanges de biocarburants tout comme les mesures antidumping et compensatoires imposées aux importations de biodiésel (B99) en provenance des États-Unis doivent être maintenues au-delà de septembre 2020.

Semences

Le secteur des semences destinées aux jardiniers amateurs est particulièrement touché en raison des restrictions de vente dans les jardinerie. L'Italie est un grand producteur de semences spécialisées telles que les semences de légumes, de riz, de luzerne et de betterave sucrière. La fermeture des frontières italiennes pourrait avoir de graves conséquences sur les échanges de semences provenant d'Italie et destinées à approvisionner les autres États membres.

Il est primordial de maintenir la production de semences dans des conditions optimales durant cette saison. Autrement, l'approvisionnement en semences pour la prochaine saison pourrait être menacé, ce qui aurait des répercussions sur la prochaine saison de semences. Étant donné que le nombre de vols a diminué et qu'il est plus difficile pour les douaniers d'effectuer les contrôles phytosanitaires, les importations de semences de base et certifiées en provenance de pays tiers (zone de contre-saison) sont compliquées.

Au vu du manque de travailleurs saisonniers pour planter les bulbes d'oignons, les rendements des semences d'oignon pourraient chuter de 30 % à 40 %. Certains opérateurs indiquent qu'il est difficile d'obtenir de grands sacs de céréales et de semences en provenance d'Inde.

Sucre

Les mesures de confinement ont, certes, entraîné une augmentation de la consommation directe de sucre de certains consommateurs européens, mais des effets négatifs sont attendus. La demande totale en sucre de l'UE devrait baisser de 700 000 tonnes (soit -4 %) pendant le reste de la campagne 2019/2020. Les faibles prix du marché mondial risquent d'avoir des effets négatifs sur les prix européens, même si le marché européen semble équilibré. Les analystes s'accordent à dire que les prix du sucre européen vont s'approcher du seuil de référence du sucre, à savoir 404 euros/tonne. Il est donc primordial de suivre les prix spot de près, afin de pouvoir réagir dès que les prix passeront en deçà du seuil de référence. Une troisième année

marquée par des prix désavantageux pour le secteur européen de la betterave sucrière et plus particulièrement pour les betteraviers européens serait catastrophique et intenable.

Pommes de terre

Pour les pommes de terre, la situation est similaire à celle de la semaine dernière. La demande en pommes de terre fraîches est bien plus élevée. Néanmoins, cela ne permet pas de compenser les grandes pertes subies dans le secteur des pommes de terre à frites à cause de la fermeture des services de restauration.

Vin

Chaque semaine, la situation du marché se dégrade, notamment dans les régions les plus affectées. Le groupe de travail « Vin » se penche actuellement sur les mesures de marché qui pourraient être mises en œuvre rapidement.

Agriculture biologique

Dans de nombreux pays, tels que l'Allemagne et la Belgique, les ventes de produits biologiques ont augmenté, en particulier les ventes de céréales, de pommes de terre et de produits laitiers dans les supermarchés. En revanche, les ventes de produits biologiques destinés au secteur de la restauration sont au point mort, y compris pour les services traiteurs (surtout au Danemark). Cela s'applique aux produits tels que les découpes de haute valeur, les frites vendues en vrac et les salades vertes prétraitées. Les importations de soja biologique pour l'alimentation animale en provenance de Chine et d'Inde diminuent, mais elles pourraient probablement être remplacées par des sources de protéines biologiques locales ou européennes (soja européen, pois, féveroles, lupins, etc.).

Aquaculture :

Étant donné la fermeture obligatoire des services de restauration et traiteurs, la consommation a fortement diminué, alors qu'il est impossible de diminuer la production, en particulier pour l'aquaculture en étangs (car le cycle de production s'étend sur 3 ans). Vu les problèmes actuels de mobilité pour les produits à base de poisson au sein du marché unique et à l'étranger, les exportations ont également fortement chuté dans certains pays comme en Italie (-90 %) et ont même cessé en Hongrie. Le secteur est également dans une situation critique concernant l'accès à la main-d'œuvre saisonnière, en particulier en Italie.

Étant donné le caractère spécifique du secteur aquacole, qui dépend du cycle naturel de production des animaux, il est essentiel que les exploitants aquacoles européens obtiennent une compensation pour la perte de revenu plutôt que pour la perte de production attendue, car cette production ne peut être stoppée ou ralentie ; il faut prendre en considération les frais supplémentaires liés à la gestion des stocks ainsi que les perturbations de marché prévues lors de la reprise de l'activité économique (article 55 du règlement 508/2014).

Nous saluons le lancement de mécanismes de stockage pour les produits de l'aquaculture ; toutefois, il est important d'élargir le nombre d'entités bénéficiaires du soutien financier alloué au stockage, et d'y inclure les producteurs aquacoles et leurs associations ainsi que les entreprises liées au secteur (article 67 du règlement 508/2014 et article 30 du règlement 1379/2013).

Tabac

À deux semaines du début de la période intensive sur les exploitations, le secteur s'inquiète concernant la disponibilité des travailleurs saisonniers et appelle à des mesures de simplification des mécanismes d'embauche pour les travailleurs européens et non-européens. Les exploitations spécialisées dans la culture de tabac ne peuvent se tourner vers d'autres types de culture. Si le problème n'est pas résolu, de nombreux producteurs ne seront pas en mesure de procéder à la récolte pour cette campagne de commercialisation et n'auront donc aucun revenu. Ce secteur se situe principalement dans les régions les plus défavorisées d'Europe, où il n'y a pas d'autres opportunités d'emploi, que ce soit dans le secteur agricole ou autre. Ce secteur représente une source importante de revenus et d'emplois, non seulement pour les 50 000 producteurs de feuilles de tabac et leurs familles qui en dépendent directement, mais également pour les travailleurs dans ces exploitations et pour les transformateurs primaires (dont plus de 50 % sont des femmes).

Sylviculture

La situation se détériore à cause de trois facteurs principaux : pénurie de travailleurs, en particulier saisonniers (notamment en Suède, Finlande, Slovénie, Lettonie) ; fermeture des scieries, ce qui a un impact sur la demande (notamment en Autriche, Hongrie, Allemagne, Italie) ; et une diminution des exportations (notamment en Autriche, Hongrie et Finlande). Ces facteurs ont mené à une forte baisse de la production dans plusieurs États membres (notamment en Slovénie, Italie, Lettonie et Hongrie).

Marchés internationaux :

Le Covid-19 représente une situation terrible qui vient s'ajouter aux difficultés préexistantes dans le commerce international et aux incertitudes liées au Brexit. Certains marchés hors UE connaissent des améliorations, et les marchés asiatiques reprennent petit à petit leurs activités. Toutefois, au vu de la dévaluation monétaire actuelle, beaucoup de ces marchés ont perdu une partie de leur pouvoir d'achat. La réduction du volume total d'échanges commerciaux dans le monde a fortement limité le nombre de conteneurs disponibles pour le secteur agro-alimentaire. Cela mène à une forte augmentation des prix du transport.

• Pratiques commerciales déloyales :

Nous appelons la Commission européenne à insister auprès des États membres sur une transposition et mise en œuvre adéquates et rapides de la directive européenne sur la lutte contre les pratiques commerciales déloyales au sein de la chaîne d'approvisionnement agricole et alimentaire. De plus en plus d'États membres ont signalé des cas de pratiques commerciales déloyales et d'autres pratiques qui s'éloignent clairement de transactions commerciales saines et éthiques. Ces pratiques sont largement répandues dans toute l'UE. Parmi ces pratiques, on peut mentionner les suivantes :

- modifications unilatérales des contrats sous prétexte de « cas de force majeure »
- modifications unilatérales des tarifs conclus avec les fournisseurs, en particulier dans le cas de denrées périssables, alors que le prix payé par le consommateur reste le même
- suppression unilatérale des étalages de produits frais dans les magasins, et refus d'accepter les livraisons de ces produits
- utilisation trompeuse de l'étiquetage d'origine (par exemple, étiqueter une viande d'agneau de Nouvelle-Zélande comme issue de l'UE)
- application de pénalités contractuelles pour non-livraison par le fournisseur des volumes commandés alors qu'il ne peut pas en contrôler directement la cause

Pour la version à destination des membres uniquement :

Vous trouverez ci-dessous d'autres documents, disponibles sur Agri-Info, concernant l'impact du Covid-19 sur l'agriculture :

[DIS\(20\)2327 \(rev.1\)](#) - Speaking note for Pekka Pesonen - Renew Europe Agri MEPs video conference with European Agri-Food Stakeholders on the Covid19 crisis, 8th of April 2020

[CC\(20\)2285 \(rev.1\)](#) – Letter to Mr Wolfgang Burtscher on the impact of COVID-19 on flower and ornamental plants and plants used for agricultural production.

[CDP\(20\)2325 \(rev.1\)](#) - PRESS RELEASE - Faced with quickly degradation of the markets due to Covid-19 crisis, the EU livestock producers and their cooperatives ask the European Commission for urgent actions

[CC\(20\)2213 \(rev.1\)](#) – Letter to Mr Wolfgang Burtscher on the impact of COVID-19 on the beef market

[CC\(20\)2264 \(rev.1\)](#) – Letter to Mr Wolfgang Burtscher on the impact of COVID-19 on the dairy market

[CC\(20\)2218 \(rev.1\)](#) – Letter to Mr Wolfgang Bartscher on the impact of COVID-19 on the sheep and goat market

[CDP\(20\)2217 \(rev.1\)](#) – PRESS RELEASE – In the turmoil, Copa and Cogeca ask the European Commission to put in place exceptional measures for fruit and vegetables

[COV\(20\)2195 \(rev.1\)](#) – IMPACT OF COVID-19 ON THE AGRICULTURAL, FORESTRY AND FISHERIES SECTORS - COPA AND COGECA ASSESSMENT, 20th-30th March 2020

[FL\(20\)2097 \(rev.2\)](#) - Letter to DG AGRI on operational programmes in the fruit and vegetable sector.